

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU  
M.R.C. DE ROUVILLE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tenue le lundi 8 février 2016, à 19h30, en la salle des sessions située au 37, chemin des Épinettes à Saint-Mathias-sur-Richelieu.

**1- Ouverture de la séance**

**2- Présence des membres du conseil**

Sont présents :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse  
M. Stéphane Faille, conseiller  
M. Patrice Viens, conseiller  
M. Réal Picotte, conseiller  
M. René Champagne, conseiller  
Mme Marjolaine Godbout, conseillère  
M. Jean Rioux, conseiller

Formant le conseil au complet sous la présidence de Jocelyne G. Deswarte, mairesse.

Mme Catherine Chartrand, greffière et Monsieur Gilles Prairie, directeur général et secrétaire-trésorier, sont également présents.

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse, ouvre la séance à 19h30 et la préside. Madame Catherine Chartrand, greffière, agit comme secrétaire.

(3)  
16-02-26785

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par M. le conseiller Patrice Viens, IL EST RÉSOLU d'approuver l'ordre du jour ci-après, en laissant les points «divers» ouverts à toute question d'intérêt public et en permettant que soit interverti l'ordre des sujets.

**Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence des membres du conseil
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions - 10 minutes
5. Procès-verbaux
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016
  - 5.2 Dépôt des procès-verbaux - Assemblées des divers comités municipaux - Rien à cet item
  - 5.3 Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC de Rouville - Assemblée tenue le 9 décembre 2015
  - 5.4 Dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Assemblée tenue le 29 janvier 2016

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

- 5.5 Suivi des divers comités et régies
6. Avis de motion
  - 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 924 imposant un mode de tarification pour le paiement du coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Embranchement du Cordon
7. Règlementation  
*Rien à cet item*
8. Gestion financière
  - 8.1 Autorisation des frais de déplacement des membres du Conseil municipal - *Rien à cet item*
  - 8.2 Adoption des comptes fournisseurs au fonds d'administration au 31 janvier 2016
  - 8.3 Salaires pour la période du 27 décembre 2015 au 23 janvier 2016
  - 8.4 Dépôt de l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales - *Remis à une séance ultérieure*
  - 8.5 Adoption des dépenses autorisées au 31 janvier 2016
  - 8.6 Emprunt de 200 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité
9. Administration générale
  - 9.1 Modification des nominations aux divers comités
  - 9.2 Liste d'arrrages de taxes dus pour les années 2014 et 2015 en vue de la vente pour non paiement de taxes prévue au mois de juin 2016
  - 9.3 Journées de la persévérance scolaire
  - 9.4 Entente relative à l'usage d'un site temporaire pour dépôt du bois afin de lutter contre l'agrile du frêne - Fin de l'entente
  - 9.5 Autorisation du Conseil municipal afin de procéder à des appels d'offres par voie d'invitation pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation du camp de jour de la municipalité
  - 9.6 Mise à jour de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité
10. Travaux publics  
*Rien à cet item*
11. Urbanisme et aménagement du territoire  
*Rien à cet item*
12. Loisirs, culture et famille
  - 12.1 Aide financière de 1 200 \$ au Club Fadoq Saint-Mathias de Rouville pour la tenue des activités 2016
13. Protection contre les incendies  
*Rien à cet item*
14. Services policiers  
*Rien à cet item*
15. Affaires diverses  
*Rien à cet item*
16. Seconde période de questions - 10 minutes
17. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

(4)  
16-02-26786

**Première période de questions - 10 minutes**

La question et/ou commentaire sur le sujet suivant a été émis :

- M. Patrick Saindon demande si la municipalité a débuté la mise en place d'un plan relatif à l'entretien des immeubles municipaux, tel qu'il l'a souvent suggéré. Advenant que ce plan soit réalisé, il suggère qu'il soit présenté aux citoyens ;
- M. Serge Sorel désire savoir si les données recueillies pour la confection des plans seront disponibles au public.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU

Le 8 février 2016

(5.1)  
16-02-26787

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016**

Les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016, plus de vingt-quatre heures avant la présente assemblée, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Réal Picotte, IL EST RÉSOLU unanimement de dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en faire lecture et d'approuver le procès-verbal du 11 janvier 2016, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

(5.2)  
16-02-26788

**Dépôt des procès-verbaux - Assemblées des divers comités municipaux**

Rien à cet item.

(5.3)  
16-02-26789

**Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC de Rouville - Assemblée du 9 décembre 2015**

Madame Catherine Chartrand, greffière, dépose le procès-verbal de l'assemblée de la MRC de Rouville tenue le 9 décembre 2015. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(5.4)  
16-02-26790

**Dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Assemblée du 19 janvier 2016**

Madame Catherine Chartrand, greffière, dépose le procès-verbal de l'assemblée de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu tenue le 19 janvier 2016. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(5.5)  
16-02-26791

**Suivi des divers comités et régies**

Mme la mairesse informe les citoyens présents de certains dossiers municipaux :

- Nouvelle présidente en fonction à la Régie intermunicipale de police Richelieu – Saint-Laurent, Madame Diane Lavoie, mairesse de Beloeil.
- Nouvelle vice-présidente en fonction à la Régie intermunicipale de police Richelieu – Saint-Laurent, Madame Suzanne Dansereau, mairesse de Contrecoeur.

(6.1)  
16-02-26792

**Avis de motion – Règlement numéro 924 imposant un mode de tarification pour le paiement du coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Embranchement du Cordon**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

Mme Marjolaine Godbout donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification pour le paiement du coût des travaux d'entretien effectués au cours d'eau embranchement du Cordon.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement est immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents.

(8.1)  
16-02-26793

**Autorisation des frais de déplacement des membres du Conseil municipal**

Pour le mois de janvier 2016, aucune demande de remboursement n'a été présentée par les membres du Conseil municipal.

(8.2)  
16-02-26794

**Adoption des comptes fournisseurs au fonds d'administration au 31 janvier 2016**

Sur proposition de M. le conseiller Réal Picotte, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement d'approuver la liste des comptes fournisseurs au fonds d'administration dus au 31 janvier 2016 et d'en autoriser le paiement :

Montant total au 31 janvier 2016 : 180 737,12 \$.

Adoptée à l'unanimité

(8.3)  
16-02-26795

**Salaires pour la période du 27 décembre 2015 au 23 janvier 2016 (temps régulier : 100 121,75 \$ temps supplémentaire : 10 885,89 \$)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des salaires pour la période ci-haut mentionnée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout ;

QUE le Conseil municipal approuve les salaires payés pour la période précitée, totalisant la somme de 111 007,64 \$.

Adoptée à l'unanimité

(8.4)  
16-02-26796

**Dépôt de l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 janvier 2016**

En raison de la fermeture de l'exercice financier en cours, le point numéro 8.4 est remis à une séance ultérieure.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

(8.5)  
16-02-26797

**Adoption des dépenses autorisées au 31 janvier 2016**

Mme Catherine Chartrand, greffière, dépose les rapports des dépenses autorisées au 31 janvier 2016.

Sur proposition de M. le conseiller Patrice Viens, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter le dépôt des dépenses autorisées aux fonds d'administration et d'immobilisation au 31 janvier 2016, pour un montant total de 364 374,81 \$.

Adoptée à l'unanimité

(8.6)  
16-02-26798

**Emprunt de 200 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité**

Sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement d'autoriser un emprunt de 200 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité et d'injecter ladite somme au fonds d'administration, si besoin il y a ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la période de remboursement de cet emprunt ne peut excéder douze mois.

Adoptée à l'unanimité

En raison de l'exercice du pouvoir d'approbation de Mme la mairesse (droit de veto), la présente résolution est soumise à nouveau au Conseil municipal :

(9.1)  
16-02-26799

**Modification des nominations aux divers comités**

CONSIDÉRANT QU'un nouveau tableau des nominations est présenté pour adoption aux membres du Conseil municipal en vu de modifier la version adoptée le 11 mai 2015 par la résolution numéro 15-05-26497 (9.2) ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tableau se détaille comme suit :

<b>FONCTION ET NOMBRE DE REPRÉSENTANTS (Mme la mairesse est d'office sur tous les comités)</b>	<b>NOM(S)</b>
<b>Maire suppléant (1)</b>	Marjolaine Godbout
<b>Substitut de la mairesse à la MRC de Rouville (1)</b>	Marjolaine Godbout
<b>Substitut de la mairesse à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) (1)</b>	Réal Picotte
<b>Substitut de la mairesse à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) (1)</b>	Patrice Viens
<b>Membres du conseil siégeant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (2)</b>	Stéphane Faille Marjolaine Godbout
<b>Conseiller responsable de l'environnement (2)</b>	Stéphane Faille Jean Rioux

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

<b>Responsables du Service de sécurité incendie de Saint-Mathias-sur-Richelieu (2)</b>	Patrice Viens Marjolaine Godbout
<b>Responsable du Service de l'urbanisme (1)</b>	Stéphane Faille
<b>Représentant et responsable du conseil siégeant au Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation (OMH) (2)</b>	Réal Picotte Stéphane Faille
<b>Représentant et responsable du conseil siégeant sur le Conseil d'administration d'Handi-Bus inc. (1)</b>	René Champagne
<b>Représentant et responsable du conseil auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.</b>	Marjolaine Godbout
<b>Responsables du Service des loisirs et de la culture (2)</b>	Marjolaine Godbout Jean Rioux
<b>Responsables du Service des travaux publics (2)</b>	Réal Picotte Jean Rioux
<b>Responsables du Comité des ressources humaines (2)</b>	Marjolaine Godbout Patrice Viens
<b>Responsables des mesures d'urgence (2)</b>	Patrice Viens Jean Rioux
<b>Responsable du transport en commun (1)</b>	René Champagne
<b>Conseil d'établissement scolaire - primaire (1) - secondaire (1)</b>	Stéphane Faille Marjolaine Godbout
<b>Membres du conseil siégeant au Comité budgétaire</b>	Patrice Viens
<b>Responsable des communications</b>	Réal Picotte
<b>Représentant de la municipalité à la Chambre de commerce du Bassin de Chambly</b>	Jocelyne G. Deswarte
<b>Responsable des questions familiales et/ou des aînés (RQF)</b>	Jocelyne G. Deswarte Réal Picotte

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Réal Picotte, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement ;

D'accepter les modifications apportées au tableau des nominations et ce, en date des présentes.

Adoptée à l'unanimité

(9.2)  
16-02-26800

**Liste d'arrérages de taxes dus pour les années 2014 et 2015, ou seulement 2015, en vue de la vente pour non paiement de taxes prévue au mois de juin 2016**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires n'ont pas encore acquitté l'ensemble de leurs taxes des années 2014 et 2015, ou seulement 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une liste à la MRC de Rouville en vue de la vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement ;

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

QUE le Conseil municipal présente à la MRC de Rouville, une liste de tous les immeubles dont les taxes dues pour les exercices financiers 2014 et 2015, ou seulement 2015, excèdent 500,00 \$ ;

QUE le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à transmettre cette liste à la MRC de Rouville, au plus tard le 10 mars 2016, aux fins de la vente desdits immeubles pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le 9 juin 2016 ;

QU'aux taxes dues soient ajoutés les intérêts calculés à la date de la vente et tous autres frais inhérents à cette vente ;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à adresser, par poste certifiée, à tous les propriétaires de ces immeubles, un avis à l'effet que leur compte de taxes sera remis à la MRC de Rouville en vue de la vente de leur immeuble pour défaut de paiement de taxes le 9 juin 2016 à moins que leurs taxes dues soient acquittées avant le 10 mars 2016 ;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à représenter la municipalité lors de la vente desdits immeubles pour défaut de paiement de taxes et à faire pour chacun une mise équivalente au montant des taxes accrues des intérêts et des autres frais encourus à la date de la vente.

Adoptée à l'unanimité

(9.3)  
16-02-26801

**Journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC de Rouville s'élève à 78,4 % chez les filles et 63,5 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 26%, soit une proportion plus élevée que le reste de la Montérégie et du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE Mission Persévérance Montérégie Est organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par M. le conseiller Patrice Viens, IL EST RÉSOLU unanimement ;

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D'appuyer Mission Persévérance Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à Mission Persévérance Montérégie Est.

Adoptée à l'unanimité

(9.4)  
16-02-26802

**Entente relative à l'usage d'un site temporaire pour dépôt du bois afin de lutter contre l'agrile du frêne - Fin de l'entente**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu désire mettre fin à l'Entente relative à l'usage d'un site temporaire pour le dépôt du bois afin de lutter contre l'agrile du frêne, tel que le permet l'article 6 de ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Réal Picotte, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE la municipalité avise officiellement la ville de Richelieu de son intention de mettre fin à l'Entente relative à l'usage d'un site temporaire pour le dépôt du bois afin de lutter contre l'agrile du frêne et ce, à compter du 15 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

(9.5)  
16-02-26803

**Autorisation du Conseil municipal afin de procéder à des appels d'offres par voie d'invitation pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation du camp de jour de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à un appel d'offre par voie d'invitation pour la planification l'organisation, la coordination et l'animation du camp de jour de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Marjolaine Godbout, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise la direction générale, en collaboration avec le Service des loisirs, à procéder à l'envoi des documents d'appel d'offres par voie d'invitation pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

(9.6)  
16-02-26804

**Mise à jour de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité**

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RESOLU unanimement d'adopter la politique de gestion contractuelle de la municipalité dûment mise à jour en date des présentes.

Adoptée à l'unanimité

(12.1)  
16-02-26805

**Aide financière de 1 200 \$ au Club Fadoq Saint-Mathias de Rouville pour la tenue des activités 2016**

Sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller René Champagne, IL EST RESOLU unanimement de remettre au Club Fadoq Saint-Mathias de Rouville la somme de 1 200 \$ afin d'aider à la mise en place et à la tenue des activités 2016 offertes par l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

(16)  
16-02-26806

**Seconde période de questions - 10 minutes**

Mme la mairesse prend la parole et fait une mise au point concernant les absences aux séances du Conseil de Mme Marjolaine Godbout à la fin de l'an dernier. Mme Godbout apporte certaines précisions suite à cette intervention, notamment que ses absences étaient dues à une opération.

Les questions et/ou commentaires sur les sujets suivants ont été émis :

- Concernant l'item numéro 6.1 inscrit à l'ordre du jour, Mme Lucie Olivier demande si c'est usuel que des travaux d'entretien d'un cours d'eau soient à la charge de certains citoyens seulement.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 8 février 2016

- M. Paul Gauthier désire connaître le niveau d'implication de la municipalité lors des journées de la persévérance scolaire. De plus, il aimerait savoir quelles sont les modifications apportées à la politique de gestion contractuelle de la municipalité.
- M. Clément Giard demande à Mme la mairesse de faire le point concernant l'item numéro 9.1 inscrit à l'ordre du jour.
- M. Patrick Saindon désire obtenir une mise à jour concernant des frais juridiques payés par la municipalité en lien avec l'action en justice entre Mme la mairesse et un citoyen mathiassois étant donné que ce point n'est plus inscrit à l'ordre du jour des assemblées depuis décembre 2015. En terminant, il suggère à Mme la mairesse d'entrevoir la possibilité de régler cette cause hors cour.

(17)  
16-02-26807

**Clôture de l'assemblée**

À 19h51, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Réal Picotte, appuyée par Mme la conseillère Marjolaine Godbout, IL EST RÉSOLU unanimement de clore l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jocelyne G. Deswarte (maresse), atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jocelyne G. Deswarte, mairesse

**Certificat de disponibilité**

Je, Gilles Prairie, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Directeur général

\_\_\_\_\_  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Mairesse